

RAPPORT D'ÉVALUATION TECHNIQUE ÉTABLI À L'INTENTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA DOUZIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE NOVEMBRE 2022

Le présent rapport est un document interne établi à l'intention de la cinquante-deuxième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 52) et de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se tiendront à Port-Vila (Vanuatu) du 23 au 25 novembre 2022.

Sommaire

REMERCIEMENTS.....	4
RÉSUMÉ.....	5
1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	7
<i>RECOMMANDATION 1 : RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE QUE REVÊTENT LES CONNAISSANCES CULTURELLES DANS LES COMPÉTENCES TECHNIQUES DES AGENTS</i>	7
<i>RECOMMANDATION 2 : AMÉLIORER LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CORP.....</i>	7
<i>RECOMMANDATION 3 : ALIGNER LES PROGRAMMES DE LA CPS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES</i>	8
<i>RECOMMANDATION 4 : DÉFINIR LE POSITIONNEMENT DE L'ORGANISATION AU PLAN RÉGIONAL ET MONDIAL</i>	8
<i>RECOMMANDATION 5 : FINANCER L'ASSISTANCE TECHNIQUE</i>	8
2. MÉTHODOLOGIE	10
2.1 MÉTHODES	10
2.1.1 Données secondaires : analyse documentaire	10
2.1.2 Données primaires : entretiens avec les membres de la CPS	11
2.1.3 Analyse	11
3. THÈMES PRINCIPAUX	12
<i>THÈME 1 : ÉVENTAIL DE SERVICES QUE LA CPS PROPOSE À SES MEMBRES</i>	12
<i>THÈME 2 : PRIORITÉS DES MEMBRES.....</i>	12
<i>THÈME 3 : LACUNES DANS L'OFFRE/LA PRESTATION DE SERVICES.....</i>	13
<i>THÈME 4 : MODE DE PRESTATION DES SERVICES TECHNIQUES</i>	14
<i>THÈME 5 : COMPARAISON ENTRE LA CPS ET D'AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX S'AGISSANT DE LA PRESTATION DE SERVICES.....</i>	15
<i>THÈME 6 : AVIS DES MEMBRES QUANT À LA MANIÈRE DONT LA CPS POURRAIT AMÉLIORER SON MODE DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES.....</i>	16
<i>THÈME 7 : IMPLICATIONS DE L'APPEL LANCÉ DANS LE CONTEXTE DE LA STRATÉGIE 2050 EN FAVEUR D'UNE ÉVALUATION DE L'ARCHITECTURE RÉGIONALE</i>	17
<i>THÈME 8 : FINANCEMENT DE PROGRAMMES PRIORITAIRES POUR LES MEMBRES, MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELON RÉGIONAL PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CPS</i>	18
<i>THÈME 9 : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES À LA CPS.....</i>	19

4. ANNEXES	20
ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE.....	21
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR LES ENTRETIENS ET LE RECUEIL DES OBSERVATIONS ÉCRITES....	26
ANNEXE 3 : CALENDRIER DES ENTRETIENS	33

REMERCIEMENTS

Nous, membres du Groupe des Amis de la présidence, exprimons notre sincère gratitude à la présidence de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS) de la confiance qu'elle nous a témoignée en nous demandant de réaliser en son nom l'évaluation technique qui fait l'objet du présent rapport. Nous tenons également à remercier l'équipe du ministère des Affaires étrangères de Vanuatu d'avoir facilité la collecte des données primaires et secondaires requises aux fins de l'évaluation et de la validation des conclusions présentées. Nous remercions tout particulièrement de leurs contributions les membres de la CPS qui ont pris part à la consultation virtuelle et nous ont transmis leurs observations écrites¹. Le Groupe des Amis de la présidence salue l'initiative de la présidence de la douzième Conférence, cette évaluation marquant une étape essentielle dans le renforcement des services et de l'appui fournis à l'ensemble des États et Territoires membres.

¹ Le Groupe des Amis de la présidence précise que le contenu du présent rapport est assorti des réserves suivantes : 1. Le Groupe des Amis de la présidence n'a pas été en mesure d'organiser des consultations virtuelles avec l'ensemble des membres de la CPS et n'a pas non plus reçu d'observations écrites de tous les pays membres, compte tenu du peu de temps qui lui a été imparti pour la réalisation de l'évaluation. 2. Dans la mesure où la mission du Groupe consistait à mener une évaluation indépendante destinée à la présidence de la douzième Conférence, il n'a pas été possible de présenter à l'ensemble des pays membres de la CPS les recommandations en découlant. En conséquence, le contenu du présent rapport d'évaluation rend compte uniquement des avis exprimés par les pays membres consultés.

RÉSUMÉ

L'objet du présent rapport est de dresser la synthèse des conclusions de l'évaluation technique réalisée par les six membres du Groupe des Amis de la présidence au nom de la présidence de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS). Cette évaluation technique visait à comprendre comment la CPS appuie les pays membres et met à leur disposition ses compétences techniques pour leur permettre d'atteindre les objectifs de leurs stratégies nationales de développement ainsi que ceux énoncés dans les engagements et accords régionaux auxquels ils sont parties, en particulier la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, récemment approuvée. Ce rapport présente également les recommandations formulées à la lumière des conclusions de l'évaluation technique en réponse aux préoccupations exprimées au cours du processus d'évaluation. Ces recommandations ont pour objet d'aider la CPS à mieux répondre aux attentes des membres. Par ailleurs, il est proposé dans le présent rapport d'appeler l'attention du CRGA 52 sur l'intérêt que pourrait présenter la réalisation d'une évaluation institutionnelle approfondie menée en complément de l'évaluation de l'architecture régionale à venir.

Toutes les conclusions et recommandations exposées au présent rapport s'appuient sur les informations recueillies par le Groupe des Amis de la présidence dans le cadre des activités menées conformément à ses termes de référence, à savoir : i) rencontrer les représentants des ministères/services/organismes techniques compétents de tous les États et Territoires insulaires membres de la CPS, en personne ou virtuellement ; ii) examiner et évaluer la prestation de services techniques de la CPS et la pertinence desdits services, telle que perçue par les ministères/organismes techniques compétents de chacun des pays insulaires membres de l'Organisation, y compris au regard des résultats obtenus dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux, ainsi que la contribution de ces services aux progrès réalisés à l'échelon régional dans la concrétisation des aspirations de la région (telles qu'énoncées, par exemple, dans le Plan pour le Pacifique [2005], les Orientations de Samoa [2014] et la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 [2022]) ; iii) compte tenu de l'urgence climatique et de la pandémie de COVID-19, déterminer si la CPS est en bonne voie de fournir de manière appropriée des services techniques et scientifiques aux membres au titre de son nouveau Plan stratégique et de la Stratégie 2050 ; iv) soumettre au CRGA 52 et à la douzième Conférence des recommandations sur les mesures que le Secrétariat pourrait prendre pour répondre aux préoccupations des membres, renforcer

l'impact de son action à l'échelle des pays membres et informer ces derniers des avis exprimés quant à la réalisation d'une éventuelle évaluation indépendante approfondie de l'Organisation.

Au vu du peu de temps dont il disposait, le Groupe des Amis de la présidence a formulé une série de questions clés (voir l'annexe 1) rendant compte, selon lui, de l'intention de l'évaluation, et l'a diffusée auprès des pays membres de la CPS. Les conclusions tirées des consultations virtuelles et les observations écrites reçues des membres lui ont permis de recenser un certain nombre de thèmes communs. Si les membres saluent les services fournis de manière générale par la CPS, il ressort des réponses reçues que : i) les membres de la CPS ne reçoivent pas tous le même niveau de soutien ; ii) les modalités de prestation de services ne sont pas particulièrement efficaces ; iii) la question de la fourniture d'une assistance technique en cas de catastrophe de grande ampleur, comme la pandémie de COVID-19, doit être examinée ; et iv) il convient de renforcer les capacités de la CPS à l'échelle sous-régionale, par le biais de ses bureaux régionaux de pays, et de revoir les priorités sur lesquelles repose l'actuel modèle de financement, de manière à affecter davantage de ressources à l'appui de programmes mis en œuvre dans les pays membres et répondant à leurs priorités. Par ailleurs, le Groupe des Amis de la présidence a notamment pu constater que les modèles de financement et le recrutement des agents suscitaient certaines préoccupations. Toutes ces conclusions forment la base des recommandations résumées à la section ci-après.

1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 : RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE QUE REVÊTENT LES CONNAISSANCES CULTURELLES DANS LES COMPÉTENCES TECHNIQUES DES AGENTS

- Les pays membres ont réaffirmé l'importance du soutien et des conseils techniques reçus de la CPS, en particulier dans le contexte régional propre à l'Océanie. Pour autant, les personnes qui connaissent et comprennent ce contexte régional sont les mieux à même de transmettre des connaissances techniques et d'assurer l'exécution des activités.
- En conséquence, la CPS devrait s'efforcer de recruter ses agents dans la région du Pacifique. Elle peut rechercher une assistance technique à l'international, mais les spécialistes qui travaillent à son service devraient s'appuyer sur leurs homologues océaniens pour assurer un certain transfert de connaissances et de compétences.
- Une évaluation institutionnelle des processus de recrutement, des descriptifs de fonctions, des traitements et des conditions de travail des agents de la CPS pourrait déboucher sur des orientations destinées à aider la CPS à favoriser l'amélioration et l'activation des compétences techniques des agents du Pacifique.

RECOMMANDATION 2 : AMÉLIORER LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES RÉGIONAUX ET LES ORGANISATIONS MEMBRES DU CORP

- Pour assurer l'alignement de ses activités régionales et de ses programmes sur ceux d'autres partenaires, la CPS devrait faire office de gestionnaire des programmes de niveau régional et coordonner les contributions de diverses organisations régionales et internationales, ainsi que celles de leurs experts respectifs, qu'il s'agisse d'agents travaillant à leur service ou d'assistants techniques.
- La CPS devrait jouer un rôle plus actif sur certains dossiers, comme l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, les questions relatives au changement climatique ainsi que la sécurité alimentaire et hydrique. Elle devrait aider à l'élaboration d'un cadre juridique relatif à ces enjeux dans la région.

RECOMMANDATION 3 : ALIGNER LES PROGRAMMES DE LA CPS SUR LES PRIORITÉS NATIONALES

- La CPS doit aligner ses programmes sur les priorités, les stratégies et les plans nationaux existants. Un programme-pays devrait être établi pour chaque pays membre.
- La CPS devrait revoir ses modalités d'exécution et son modèle de financement afin de pouvoir ouvrir un plus grand nombre de bureaux sous-régionaux ou de bureaux de pays. Le concept de décentralisation des bureaux et des agents doit être étudié. L'idée serait de faire de la CPS une institution régionale océanienne dirigée par des cadres supérieurs recrutés dans la région, avec des programmes adaptés d'appui à la formation.
- Par ailleurs, la CPS devrait envisager la création d'une base de données des experts techniques et scientifiques nationaux de la région, qui pourraient être sollicités en fonction des besoins des programmes et des projets. Cet outil favoriserait : une approche plus ciblée et décentralisée de l'appui technique et scientifique ; la mise en œuvre de programmes de recrutement et de renforcement des capacités ; le cofinancement et l'affectation de ressources ; la planification stratégique à l'échelle nationale (en vue du recensement des besoins nationaux avérés) ; et la réalisation d'évaluations annuelles des programmes et des projets.

RECOMMANDATION 4 : DÉFINIR LE POSITIONNEMENT DE L'ORGANISATION AU PLAN RÉGIONAL ET MONDIAL

- Les membres se sont dits préoccupés par la manière dont la CPS se positionne à l'échelle régionale et mondiale. La CPS est avant tout une organisation régionale intrinsèquement océanienne, et non une organisation internationale. Nous devrions non pas investir dans des ressources humaines mondiales, mais nous concentrer sur le renforcement des ressources humaines en Océanie.

RECOMMANDATION 5 : FINANCER L'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Les membres ont indiqué qu'ils avaient eu du mal à obtenir l'assistance technique de la CPS pendant la pandémie de COVID-19, cette assistance étant liée à des projets déterminés. La CPS devrait envisager d'adopter des modèles de financement axés en priorité sur des programmes

de plus grande ampleur et dotés de financements dont une partie serait gérée en interne par les membres. Les membres ont souligné que plusieurs projets étaient demeurés au point mort pendant la crise sanitaire, les agents de la CPS étant dans l'impossibilité de voyager.

- La CPS doit réfléchir à une décentralisation de ses bureaux et de son personnel. L'idée serait de faire de la CPS une institution régionale océanienne dirigée par des cadres supérieurs recrutés dans la région, avec des programmes adaptés d'appui à la formation.

2. MÉTHODOLOGIE

Conformément aux termes de référence correspondants (annexe 1), le Groupe des Amis de la présidence a été nommé par le résident de la douzième Conférence, et placé sous la houlette d'un Chef d'équipe, M. Anote Tong (extérieur au Secrétariat). Les membres suivants de l'équipe technique du Groupe des Amis de la présidence, en collaboration avec leurs consultants spécialisés, ont entrepris l'évaluation technique des services de la CPS avec les membres insulaires de l'Organisation.

L'équipe technique du Groupe des Amis de la présidence se compose des membres suivants :

- M. Anote Tong (Chef d'équipe)
- M. Jimmie Rodgers
- M. Tapugao Falefou
- Mme Audrey Aumua
- M. Jimmy Naouna
- M. Moses Amos
- Mme Vanessa Fread

2.1 MÉTHODES

2.1.1 Données secondaires : analyse documentaire

Les données secondaires ont été recueillies dans le cadre de l'analyse des trois documents les plus pertinents afférents au mandat et aux activités de la CPS. Ces documents sont les suivants :

- Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ;
- Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique ;
- Évaluation externe indépendante de la CPS et réponse de la direction (2012/2013).

Les résultats de l'analyse documentaire ont contribué à la conception de l'enquête et aux questions posées pendant les entretiens avec les membres de la CPS.

2.1.2 Données primaires : entretiens avec les membres de la CPS

Le 11 octobre 2022, le Bureau du Président de la Conférence a envoyé une note par courriel à chacun des pays membres de la CPS afin de les informer du processus d'évaluation. Un questionnaire portant sur les différents points de discussion était joint. Ce questionnaire s'appuyait sur neuf thèmes principaux en vue de l'évaluation, chacun étant associé à des questions précises (annexe 2). Était également jointe une note d'information sur les modalités d'organisation de l'entretien en ligne. Douze entretiens en ligne ont été menés depuis Port-Vila avec des représentants des pays membres de la CPS entre le 12 et le 15 octobre 2022 (voir le calendrier des entretiens à l'annexe 3). Ces entretiens ont été menés par l'équipe technique du Groupe des Amis de la présidence, et des notes ont été prises par les consultants spécialisés collaborant avec le Groupe. Des enregistrements vidéo et des transcriptions audio ont été réalisés, puis examinés et résumés par les consultants en fonction des réponses clés apportées pour chacun des neuf thèmes. Quatre pays ont également soumis des commentaires écrits plus détaillés et plus complets sur le questionnaire.

2.1.3 Analyse

Les informations tirées des notes prises pendant les entretiens, les réponses reçues par écrit et les données secondaires ont été recoupées, regroupées et examinées par l'équipe technique du Groupe des Amis de la présidence et les consultants spécialisés. Un projet de rapport a été présenté à l'équipe technique pour validation et approbation avant soumission du rapport final au Président de la douzième Conférence. Ce rapport alimentera la réflexion qui sera menée à l'occasion du CRGA 52 et de la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique ; il contient des recommandations visant à répondre aux préoccupations et aux attentes des membres de la CPS.

3. THÈMES PRINCIPAUX

Les principaux résultats obtenus en recoupant les données primaires et secondaires sont présentés sous neuf thèmes. Ces thèmes ont été communiqués aux représentants de chacun des 22 pays insulaires membres, et ont également fait office de fil conducteur semi-structuré dans le cadre des entretiens en ligne (voir annexe 2).

THÈME 1 : ÉVENTAIL DE SERVICES QUE LA CPS PROPOSE À SES MEMBRES

La majorité des membres de la CPS interrogés étaient reconnaissants du soutien reçu de la part de l'Organisation, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. Leurs retours portaient principalement sur la période pré-pandémique, et notamment sur les éventuelles améliorations à apporter et l'élaboration de pistes pour l'avenir.

- Une conviction forte est partagée : la CPS a pour mission d'opérer en tant qu'entité régionale du Pacifique, et d'entreprendre des programmes et des projets déterminés ciblant ses pays membres.
- La CPS est globalement reconnue comme la principale organisation de développement technique, scientifique et social de la région. Elle joue un rôle vital et important en aidant les pays membres à élargir le périmètre de services dans les 25 secteurs et disciplines énoncés dans le Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique.
- Les membres de la CPS partagent l'idée que la planification à l'échelle nationale doit être renforcée ; pour ce faire, il convient de faire appel au personnel et aux experts de l'Organisation pour définir les besoins et les priorités nationales de chaque pays membre.

THÈME 2 : PRIORITÉS DES MEMBRES

Bien que les priorités des membres de la CPS soient définies dans le Plan stratégique 2022–2031 de l'Organisation, les objectifs du plan sont jugés trop généraux. En outre, leur application dans les plans de développement stratégique nationaux et leur pertinence dans les contextes locaux restent à démontrer.

Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour mettre davantage en adéquation les objectifs régionaux de la CPS et les plans propres aux pays. La CPS doit également apporter la preuve que les programmes-pays sont mieux alignés sur la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, tout en veillant à adapter au cas par cas la mise en œuvre régionale au titre de la Stratégie.

- Les deux questions les plus urgentes pour lesquelles les pays membres demandent un soutien technique et financier de la part de la CPS sont les suivantes : le relèvement (sanitaire et économique) à la suite de la pandémie de COVID-19, et l'atténuation du changement climatique (gestion des catastrophes naturelles). En relation avec ces questions, ils souhaitent également bénéficier d'un soutien renforcé autour des problématiques de santé mentale.
- Sur la base des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, il convient de proposer davantage de programmes de formation en ligne et à distance dans tous les secteurs.
- Parmi les autres domaines prioritaires, citons les programmes dans les domaines des sciences océaniques, de l'agriculture et de la foresterie, et plus particulièrement leurs liens avec les questions de sécurité alimentaire et hydrique. La CPS doit également appuyer le travail de révision législative nécessaire dans ces domaines et autour de ces questions.
- Les projets d'infrastructure, notamment ceux en rapport avec les effets du changement climatique, et les questions de sécurité, ont également été cités parmi les domaines d'activité hautement prioritaires.

THÈME 3 : LACUNES DANS L'OFFRE/LA PRESTATION DE SERVICES

Si les pays membres ont admis que la prestation de services a été perturbée et que les projets et programmes approuvés manquent de moyens, d'aucuns estiment que la CPS a besoin d'un mécanisme de soutien activable dans les situations d'urgence et en cas de fermeture des frontières. Par exemple, elle pourrait recourir à des sociétés de conseil et/ou des capacités techniques locales et les établir dans les pays membres afin de garantir la continuité de service et la poursuite de l'assistance dans ces circonstances.

- Certains pays membres insulaires parmi les plus petits et les plus reculés estiment que l'augmentation des coûts d'expédition et de fret des biens et équipements essentiels importés entraîne une hausse de l'inflation. Or, la CPS et les autres organismes ne prennent pas encore en charge cette problématique.
- Il convient de renforcer la compréhension des enjeux associés aux processus de financement, aux délais et à la gestion des projets dans les pays.
- Il est recommandé à la CPS d'employer davantage d'Océaniens. Il est également suggéré qu'elle mette en place des programmes de leadership, des stages ainsi que des programmes de détachement et d'apprentissage, afin que les jeunes professionnels océaniens puissent acquérir des compétences et de l'expérience.

THÈME 4 : MODE DE PRESTATION DES SERVICES TECHNIQUES

À la suite de la période de confinement instaurée en raison de la pandémie de COVID-19, durant laquelle les pays insulaires reculés se sont sentis particulièrement isolés, un sentiment est largement partagé : la CPS devrait décentraliser ses services et ressources d'assistance technique en créant davantage de bureaux sous-régionaux et/ou nationaux.

- Les modes de prestation doivent mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités et le recours à des experts nationaux, en premier lieu en tant qu'homologues/partenaires.
- Il est admis qu'il conviendrait de mobiliser davantage de ressources pour le fonctionnement de bureaux décentralisés de la CPS, les bureaux en question devant se mettre en conformité avec les processus d'achat et de redevabilité de la CPS et respecter les règles et règlements en vigueur au sein de l'Organisation. Toutefois, cette approche pourrait également contribuer à éviter les doubles emplois, à travers une utilisation plus efficace des ressources financières que rendrait possible une meilleure coordination des programmes et des projets, en particulier entre les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). Une approche holistique à l'échelle des pays pourrait en outre favoriser l'efficacité de la prestation de services et l'adéquation avec les priorités de développement nationales.

- Certains répondants suggèrent que la CPS adopte une approche plus proactive. Parmi les exemples cités à cet égard figurent l'exploitation des ressources minérales des fonds marins, la gestion des ressources halieutiques et l'atténuation du changement climatique ; la CPS devrait fournir un modèle ou des exemples de cadres législatifs nécessaires à la gestion de ces questions.
- Un pays membre a esquissé une approche par étapes, qui se décomposerait comme suit :
 - a) Définition de la stratégie-pays en accord avec la CPS ;
 - b) Maintien du mode de prestation habituel en ce qui concerne le financement et les visites d'experts de la CPS ;
 - c) Désignation d'homologues au sein des ministères locaux, chargés de coordonner la mise en œuvre et le suivi ;
 - d) Établissement d'un bureau de pays, doté d'experts locaux ;
 - e) Désignation d'un-e coordonnateur-riche de la CPS, basé-e sur place et chargé-e d'assurer la liaison avec l'ensemble des ministères et programmes.

THÈME 5 : COMPARAISON ENTRE LA CPS ET D'AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX S'AGISSANT DE LA PRESTATION DE SERVICES

Si le renforcement de la coordination entre les différents organismes d'appui régionaux et internationaux est jugé nécessaire, la CPS est considérée comme la principale organisation régionale océanique, les pays membres pouvant véritablement y faire entendre leur voix et exercer un certain contrôle sur son plan de travail et ses priorités. De l'avis de certains, les priorités et les programmes de travail d'organismes internationaux tels que ceux de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont définis hors de la région, si bien que nombre de ces programmes ne sont pas directement alignés sur les priorités nationales.

- La CPS est considérée comme la principale organisation de développement technique, scientifique et social de la région ; les priorités de son programme de travail sont définies par ses membres et devraient s'aligner sur les priorités nationales de ces derniers.

- Le dispositif de gouvernance et le programme de travail de la CPS sont approuvés par la Conférence bisannuelle de la Communauté du Pacifique et lors des sessions annuelles du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA). Les autres organisations membres du CORP et organismes internationaux devraient en tenir compte.
- La plupart des organisations membres du CORP et des organismes internationaux se sont également engagés à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.
- Il serait possible d'en faire davantage pour encourager le cofinancement de certains programmes et projets avec d'autres organismes internationaux, ce qui favoriserait de surcroît l'amélioration de la coordination et de la prestation de services.

THÈME 6 : AVIS DES MEMBRES QUANT À LA MANIÈRE DONT LA CPS POURRAIT AMÉLIORER SON MODE DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES

Bon nombre des répondants estiment particulièrement bien comprendre le fonctionnement de la CPS et entretenir de très bons rapports avec l'Organisation. Ils sont toutefois nombreux à réclamer plus d'informations en ligne et de programmes d'apprentissage et de formation à distance, ainsi que la tenue plus régulière de consultations et de réunions en ligne avec le personnel et les spécialistes de la CPS.

- La Polynésie française a soulevé un point intéressant en suggérant une nouvelle approche et un nouveau mode de prestation de services qui correspondraient mieux à sa situation de collectivité française plus développée. Les attentes de la Polynésie française sont différentes, en ce sens qu'elle recherche davantage une coopération technique qu'une assistance technique. Elle souhaiterait pouvoir considérer la CPS plutôt comme un partenaire du développement, avec lequel elle pourrait partager des compétences et un appui techniques.
- Nombreux sont les membres à demander une plus grande harmonisation, une meilleure coordination et la rationalisation de la prestation de services des organisations du CORP, aux fins d'une utilisation plus efficiente des ressources.
- La CPS est une organisation intrinsèquement océanienne et devrait centrer son action sur l'Océanie. Les agents de la CPS devraient connaître le contexte régional et, en particulier, avoir une compréhension fine de la diversité culturelle ainsi que des cultures de la région.

- Les pays membres de la CPS doivent pouvoir bénéficier des meilleurs conseils scientifiques disponibles à l'échelle mondiale (autrement dit, de capacités scientifiques répondant aux meilleures pratiques), mais il convient de se tourner d'abord vers les experts présents en Océanie. Les agents de l'Organisation, en particulier les cadres supérieurs, devraient être recrutés en Océanie et, de préférence, originaires de pays membres. La CPS pourrait ainsi conserver en interne les capacités culturelles requises. Les personnes consultées conviennent toutefois qu'il peut être envisagé de faire venir dans la région les compétences que l'on ne peut y trouver.
- Le mode de fonctionnement de la CPS n'est pas fondamentalement remis en cause, mais la manière dont sont pourvus les postes et les conditions d'emploi des agents semblent problématiques. Des questions se posent notamment quant au recrutement d'agents en dehors du Pacifique. Il est évident que la CPS s'emploie à offrir des services techniques d'excellence et à assurer le transfert des compétences correspondantes. Tout l'enjeu est de trouver le juste équilibre. Les programmes de formation jouent un rôle important à cet égard.

THÈME 7 : IMPLICATIONS DE L'APPEL LANCÉ DANS LE CONTEXTE DE LA STRATÉGIE 2050 EN FAVEUR D'UNE EVALUATION DE L'ARCHITECTURE RÉGIONALE

La majorité des répondants estiment que les consultations et évaluations menées dans le cadre du Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique et de l'évaluation plus récente réalisée auprès des membres de la CPS ont déjà permis d'aborder bon nombre des questions. Ils sont également d'avis que ces questions pourraient être examinées plus avant, afin de garantir un meilleur alignement sur la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Il conviendrait notamment de rationaliser le nombre d'organisations membres du CORP et d'améliorer leur coordination, pour une utilisation et une répartition plus efficaces des ressources.

- Les activités de plusieurs des neuf organisations membres du CORP continuent de se chevaucher dans de nombreux domaines, ce qui peut créer des doubles emplois. La CPS doit renforcer son rôle de coordination entre le CORP et les autres organismes régionaux et internationaux. Il faut rationaliser les services pour éliminer toute redondance et éviter le gaspillage des ressources.

- La CPS doit par ailleurs aligner son plan de travail sur la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et sur les plans de développement nationaux des pays membres.
- La CPS a pour mandat de créer de la valeur et de fournir des solutions d'un bon rapport coûts-résultats, tout en restant concurrentielle par rapport aux autres organisations régionales et internationales. La culture politique exige le recours à des compétences et expériences océaniques.

THÈME 8 : FINANCEMENT DE PROGRAMMES PRIORITAIRES POUR LES MEMBRES, MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELON RÉGIONAL PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CPS

Si de nombreux services fournis à l'échelon régional sont correctement financés, les membres, de manière générale, s'inquiètent des doublons relevés dans les services et les programmes de la CPS, du CORP, de l'ONU, de l'Union européenne (UE) et d'autres organismes de développement bilatéraux et multilatéraux. Cette situation entraîne un gaspillage des ressources et un déficit de financements dans certains domaines d'intervention importants, tels que la lutte contre les maladies non transmissibles, la gestion des catastrophes, la sécurité maritime et les énergies renouvelables.

- Il faudrait plus de fonds programme que de fonds projet. La CPS pourrait prélever une redevance administrative pour la gestion des programmes. Il conviendrait notamment de recourir à des cofinancements en vue de la création de partenariats fondés sur des engagements communs.
- Certains répondants, bien que conscients des contraintes budgétaires entravant la réalisation de nombreux objectifs de développement, plaident résolument en faveur de la transparence et de la redevabilité.
- L'autre problème complexe auquel fait face la CPS réside dans son modèle de financement. Pour l'heure, la CPS est dotée de ressources suffisantes, mais ses financements sont en grande partie rattachés à des projets précis. En conséquence, une part importante de l'appui technique fourni est lié à des personnes et à des activités exigeant du personnel de la CPS qu'il se déplace dans la région. La CPS reçoit des fonds importants de la part de l'UE, ce qui constitue à la fois un défi et une chance pour les membres.

- La CPS a pour mandat de créer de la valeur et de fournir des solutions d'un bon rapport coûts-résultats, tout en restant concurrentielle par rapport aux autres organisations régionales et internationales.
- Des financements supplémentaires doivent par ailleurs être consacrés, d'une part, au renforcement des capacités d'exportation des produits agricoles, qu'il s'agisse de conformité aux exigences phytosanitaires ou d'accès aux marchés, et, d'autre part, à la transformation en aval et à l'accès aux marchés des produits forestiers.

THÈME 9 : ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES À LA CPS

La plupart des répondants ne sont pas bien au fait de leurs contributions statutaires. Ils savent que les fonds proviennent en majeure partie des pays membres développés, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Ils sont nombreux à penser que les observations formulées sous les thèmes 8 et 5 s'appliquent également au thème 9.

- Il importe que tous les membres de la CPS honorent en temps opportun leurs engagements, à l'appui de la prestation de services de la CPS. Il arrive que des membres s'attendent à bénéficier de services sans pour autant remplir leurs propres engagements envers l'Organisation.
- Il faudrait peut-être réévaluer les contributions des membres pour la prochaine période triennale, en tenant compte du niveau de service inférieur dont ils ont bénéficié pendant la pandémie.
- Les contributions statutaires pourraient intégrer les coûts partagés de l'établissement et du fonctionnement d'un bureau sous-régional ou d'un bureau de pays de la CPS.

4. ANNEXES

1. **Termes de référence**
2. **Questionnaire utilisé pour les entretiens et le recueil des observations écrites**
3. **Calendrier des entretiens menés avec les pays membres de la CPS**

ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE

Formation du Groupe des Amis de la présidence et définition de sa mission : entreprendre une évaluation technique de la CPS pour le compte de la présidence 2021–2023 de la Conférence de l'Organisation (Vanuatu)

Août–novembre 2022

A. Contexte

La présidence de la Conférence de la Communauté du Pacifique (CPS) nomme le Groupe des Amis de la présidence afin que ce groupe entreprenne une évaluation technique des services proposés par la CPS à ses membres insulaires. Les échanges porteront sur l'impact des services de l'Organisation tel que rapporté par les membres, analysé sous un angle technique.

L'équipe examinera la manière dont la CPS fournit son expertise technique et scientifique à ses membres pour aider ceux-ci à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement et à respecter les engagements et les accords régionaux, en particulier au regard de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, approuvée récemment.

Des consultations sont envisagées afin d'informer la Conférence sur les aspects que la CPS doit améliorer afin de répondre aux priorités nationales des membres et aux priorités communes à l'échelon régional. En outre, cette évaluation technique devrait contribuer à éclairer les débats sur une éventuelle évaluation institutionnelle, qui seront menés ultérieurement dans le cadre de la session du CRGA et de la Conférence de novembre 2022, et qui viendrait en complément du projet d'évaluation de l'architecture régionale.

B. Finalité, objectifs et portée des services

La raison d'être de l'évaluation technique est que plusieurs membres estiment que la CPS ne répond pas à leurs besoins et à leurs attentes en cette période décisive. Certains membres sont d'autant plus préoccupés que la Stratégie 2050 sera lancée prochainement ; ils se demandent quels changements la CPS devra opérer pour répondre à leurs priorités nationales et faire progresser le Pacifique en tant que région dans son combat contre le changement climatique et son relèvement du désastre économique causé par la pandémie.

L'objectif premier de l'évaluation est d'alimenter la réflexion qui sera menée à l'occasion de la cinquante-deuxième session du CRGA (CRGA 52) et de la douzième Conférence, ainsi que de formuler des recommandations quant à la manière de répondre aux préoccupations et aux attentes des membres.

La Stratégie 2050 et l'évaluation de l'architecture régionale étant en cours de préparation, les consultations permettront à la région de prendre connaissance de ce que la CPS peut changer et améliorer.

Le Groupe des Amis de la présidence mènera principalement les activités suivantes :

- Rencontrer des représentants des ministères/services/organismes techniques de l'ensemble des États et Territoires insulaires membres de la CPS, en personne ou virtuellement ;
- Examiner, explorer et évaluer la prestation de services techniques de la CPS et la pertinence des services en question selon les ministères/organismes techniques correspondants de chacun des membres insulaires de l'Organisation et au regard de la concrétisation des plans de développement nationaux, ainsi que la contribution aux progrès réalisés à l'échelon régional s'agissant des objectifs fixés pour la région (par exemple, le Plan pour le Pacifique, les Orientations de Samoa et la Stratégie 2050) ;
- Compte tenu de l'urgence climatique et de la pandémie de COVID-19, déterminer si la CPS est en bonne voie pour fournir de manière appropriée des services techniques et scientifiques aux membres dans le cadre du nouveau Plan stratégique de l'Organisation et de la Stratégie 2050 qui sera lancée prochainement ; et
- Formuler des recommandations au CRGA 52 et à la douzième Conférence quant aux actions que le Secrétariat pourrait entreprendre en vue de répondre aux préoccupations des membres, d'améliorer l'impact au niveau des membres et d'informer ces derniers des avis exprimés concernant une éventuelle évaluation indépendante de l'Organisation.

C. Gestion de l'équipe

Le Groupe des Amis de la présidence sera composé d'une équipe d'experts techniques qui mènera des consultations avec l'ensemble des 22 membres insulaires. Un rapport final sera présenté au CRGA 52 et à la douzième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui se tiendront à Vanuatu en novembre 2022.

L'équipe d'évaluation sera épaulée par un responsable de haut niveau (ne faisant pas partie du Secrétariat) placé sous l'autorité de la présidence de la Conférence de la CPS.

Le Secrétariat aidera l'équipe d'évaluation à organiser les déplacements et à prendre des rendez-vous pour les consultations.

L'équipe technique du Groupe des Amis de la présidence sera composée des membres suivants :

NOM	FONCTION/EXPERTISE	PAYS	COORDONNÉES
M. Anote Tong Ancien président de Kiribati	Chef d'équipe : Analyse et présentation au CRGA/à la Conférence	Kiribati	anotetong8@gmail.com +686 73026756
M. Jimmie Rodgers Secrétaire auprès du Premier ministre des Îles Salomon, et ancien Directeur général de la CPS	Géosciences, statistique	Îles Salomon	drjimmier@gmail.com +677 7472750 Téléphone fixe : +677 21863 Ext 207

M. Tapugao Falefou, Secrétaire auprès du Gouvernement, titulaire d'un doctorat en changement climatique	Changement climatique et catastrophes, et eau	Tuvalu	Tfalefou@gov.tv +688 20102
Mme Vanessa Fread	Sciences marines, Développement humain et social	États fédérés de Micronésie	freadv@yahoo.com
Mme Audrey Aumua Directrice générale de la Fred Hollows Foundation NZ Ancienne représentante nationale de l'OMS aux Îles Salomon Spécialiste de la santé publique	Santé et éducation	Fidji	ceo@hollows.nz +64 21 198 3194
M. Jimmy Naouna Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Ancien président du Sous-comité pour le Plan stratégique	Nouvelle- Calédonie	jimmy.naouna@gouv.nc +687 250046
M. Moses Amos Directeur général du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Foresterie, de la Pêche et de la Biosécurité	Conseiller principal de la présidence Pêche, biosécurité	Vanuatu	mjamos@vanuatu.gov.vu +678 775 4454

D. Mise en application des conclusions et recommandations de l'évaluation

Une fois l'évaluation terminée, le Secrétariat fera circuler le rapport final parmi les membres pour information préliminaire. Les membres devront faire part de leurs commentaires d'ici au 5 octobre. L'équipe de direction de la CPS communiquera ses observations d'ici au 30 octobre 2022. Les membres auront alors la possibilité de faire part de leurs observations additionnelles, après quoi des décisions seront prises au sujet des recommandations formulées dans le rapport qui sera présenté à l'occasion du CRGA 52 et de la douzième Conférence qui se tiendront en novembre 2022, à Port-Vila.

L'ordre du jour du CRGA 52 prévoira un point portant sur :

- i. les conclusions et les recommandations de l'évaluation ;
- ii. les observations formulées en réponse par le Secrétariat ;

iii. les recommandations à adresser aux ministres réunis lors de la douzième Conférence concernant les prochaines étapes (point qui sera inscrit à l'ordre du jour de la douzième Conférence) et une éventuelle évaluation indépendante.

E. Calendrier

- Les membres de l'équipe technique mèneront leurs consultations pendant deux semaines, du 10 au 21 octobre 2022. Le Chef d'équipe disposera en outre de 3 jours supplémentaires pour présenter ses conclusions au CRGA et à la Conférence.

F. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports

Le Groupe des Amis de la présidence rend compte au ministre Jotham Napat, Président de la Conférence, à Port-Vila (Vanuatu).

G. Échéancier de paiement des Amis de la présidence, du Chef d'équipe et du Responsable technique :

Étape/produit	Date butoir*	Tranche des honoraires à verser (%)	Montant
Les membres techniques du Groupe des Amis de la présidence achèvent leurs consultations avec les membres de la CPS (sept membres du groupe nommés et un-e Responsable technique) Au cours d'une période d'une semaine, à Vanuatu, soumission des conclusions au Responsable technique, sous la houlette du Président	25 octobre 2022	100 %	7 personnes x honoraires journaliers de 500 USD par jour x 5 jours = 17 500 USD
Le Responsable technique a un mois pour compiler et soumettre le rapport final	28 octobre 2022	100 %	Tarif d'une consultation locale d'une durée d'un mois = 2 000 USD
Le Chef d'équipe présente le rapport final au CRGA et à la Conférence	23–25 novembre, 2022	100 %	Honoraires journaliers de 500 USD x 3 jours = 1 500 USD
Total des paiements			21 000 USD

H. Obligations de déplacement

Tous les membres de l'équipe devront se rendre à Port-Vila (Vanuatu) pendant une semaine pour travailler sur les consultations avec les membres, sous la houlette du Président. Les consultations auront lieu virtuellement, avec quelques contributions directes de Vanuatu, des Fidji, de Kiribati, des États fédérés de Micronésie et de Tuvalu, où résident certains membres du groupe.

Le Chef d'équipe devra se rendre à Port-Vila pour assister à la session du CRGA et à la Conférence, qui auront lieu du 23 au 25 novembre, et présenter les conclusions de l'équipe.

Tous les membres de l'équipe ainsi que le Chef d'équipe se verront remettre des billets d'avion et bénéficieront d'indemnités journalières pour l'ensemble des déplacements.

I. Annexes aux Termes de référence

Évaluation externe indépendante de la CPS réalisée en 2012 et réponse de la direction ;

Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique ;

Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ;

Projet de termes de référence de l'évaluation de l'architecture régionale (prévue).

Évaluation externe indépendante de la CPS réalisée en 2012 et réponse de la direction ;

Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique ;

Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ;

Projet de termes de référence de l'évaluation de l'architecture régionale (prévue).

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE UTILISÉ POUR LES ENTRETIENS ET LE RECUEIL DES OBSERVATIONS ÉCRITES

SUGGESTIONS DE QUESTIONS À POSER PAR LE GROUPE DES AMIS DE LA PRÉSIDENTE		
<p>Comme indiqué dans le Plan stratégique 2022–2031 de la Communauté du Pacifique, l’Organisation fournit des services techniques et scientifiques à ses membres dans 25 secteurs et disciplines [énumérés ci-dessous], associés à sept axes prioritaires [KFA] : Résilience et action climatique ; Ressources naturelles et biodiversité ; Systèmes alimentaires ; Équité, éducation et développement social ; Économies et moyens d’existence durables ; Santé planétaire ; et Efficacité institutionnelle transformatrice.</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture durable • Biosécurité • Culture • Pêches côtières, pêche hauturière et aquaculture • Observation marine et observation de la Terre • Collecte, analyse et diffusion de statistiques économiques et sociales • Qualité de l’enseignement • Sécurité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes alimentaires • Égalité de genre et inclusion sociale • Ressources génétiques (végétales, halieutiques, animales) • Gouvernance • Renforcement institutionnel • Renforcement des systèmes de santé • Droits de la personne • Approche intégrée de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience climatique • Moyens d’existence durables 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité maritime • Pêche durable • Gouvernance de la santé publique, maladies non transmissibles et sécurité sanitaire • Sciences océaniques • Micro-qualifications régionales • Géoressources durables • Paysages et forêts durables • Eau et assainissement

N°	THÈMES D'ENQUÊTE	QUESTIONS	OBJECTIFS
1	ÉVENTAIL DE SERVICES QUE LA CPS PROPOSE À SES MEMBRES	Les services énumérés dans le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS couvrent-ils les priorités auxquelles vous souhaitez que l'Organisation réponde à l'échelon régional ?	Évaluer l'exhaustivité des programmes techniques de la CPS.
2	PRIORITÉS DES MEMBRES	L'étendue des services proposés par la CPS étant très vaste, quelles sont les principales priorités des ministères/programmes de votre pays auxquelles vous souhaitez que la CPS réponde ?	Mettre en évidence les principaux domaines sur lesquels chaque membre souhaite que la CPS se concentre, par ordre de priorité.
		<ul style="list-style-type: none"> Vos ministères techniques bénéficient-ils du niveau de soutien que votre pays attend de la CPS dans vos domaines prioritaires ? Veuillez citer des exemples. 	Évaluer le niveau effectif de prestation de services assuré par la CPS.
		<ul style="list-style-type: none"> Les services fournis par la CPS répondent-ils à vos priorités nationales, régionales et/ou internationales ? 	Évaluer l'adéquation des services de la CPS avec les priorités des membres.
		<ul style="list-style-type: none"> Les services fournis ont-ils l'impact souhaité dans votre pays ? Permettent-ils de renforcer les capacités ou de combler des lacunes critiques dans votre pays ? 	Évaluer l'impact des services de la CPS et la manière dont ils permettent de renforcer les capacités des membres.
		<ul style="list-style-type: none"> Les services sont-ils fournis en temps utile, c'est-à-dire au moment où vous en avez besoin ? 	Évaluer la rapidité avec laquelle la CPS mène ses interventions/fournit ses services.
		<ul style="list-style-type: none"> Avez-vous constaté que la prestation de services de la CPS dans votre pays était différente pendant la pandémie de COVID-19 par rapport à avant ? 	Déterminer si les problèmes rencontrés dans le cadre de la prestation de services de la CPS ont été aggravés par les restrictions imposées par les membres

			pendant la pandémie de COVID-19.
		<ul style="list-style-type: none"> • Selon vous, comment la CPS aurait-elle pu améliorer sa prestation de services pendant la pandémie de COVID-19 ? 	Solliciter l'avis des membres quant à la manière dont la CPS ou d'autres organisations régionales pourraient assurer la continuité des services en cas de nouvelle pandémie.
3	LACUNES DANS L'OFFRE/LA PRESTATION DE SERVICES	Observez-vous des lacunes importantes dans l'offre de services de la CPS dans votre pays ? Veuillez préciser.	Évaluer la présence de lacunes importantes.
		<ul style="list-style-type: none"> • Convierait-il d'accorder davantage de poids à certains programmes s'inscrivant actuellement dans le champ des services de la CPS ? Veuillez les énumérer le cas échéant et expliquer pourquoi il est nécessaire de leur accorder plus de poids ainsi que des fonds supplémentaires. 	Informar la CPS des programmes auxquels il convient d'accorder plus de poids, par exemple l'épidémie de MNT, qui est responsable de 70 à 80 % de l'ensemble des décès dans chaque pays.
4	MODE DE PRESTATION DES SERVICES TECHNIQUES	TOUTES les organisations régionales et internationales fournissent généralement leurs services dans le cadre de projets menés à l'échelon national et de visites dans les pays d'experts techniques « régionaux » collaborant avec les ministères partenaires.	Déterminer si d'autres modes de prestation de services régionaux pourraient se révéler plus efficaces et moins coûteux.
		<ul style="list-style-type: none"> • Les organisations régionales doivent-elles changer leur mode de prestation de services pour s'assurer que les membres continuent à bénéficier de leurs services à l'échelon régional même en cas d'événements 	

		comme la récente pandémie de COVID-19 ?	
		<ul style="list-style-type: none"> • Quel mode de prestation de services votre pays préférerait-il dans le cadre des programmes mis en œuvre à l'échelon régional ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> • La CPS devrait-elle décentraliser davantage sa prestation de services en établissant d'autres bureaux sous-régionaux ou des bureaux de pays ? Une telle stratégie permettrait-elle d'améliorer la prestation de services (sachant qu'elle pourrait également accroître le coût de mise en œuvre des programmes) ? 	
5	COMPARAISON ENTRE LA CPS ET D'AUTRES ORGANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX S'AGISSANT DE LA PRESTATION DE SERVICES	Des organisations régionales et de nombreuses organisations internationales telles que les organismes de l'ONU ont adopté le même mode de prestation pour leurs services régionaux. Neuf organisations régionales sont membre du CORP : le Secrétariat général du FIP, la FFA, le PIDP, la PPA, le PASO, la CPS, le PROE, la SPTO et l'USP.	Il est important de ne pas s'intéresser uniquement à la CPS. Il est nécessaire de comparer la CPS avec les autres organisations membres du CORP et les autres organisations internationales. La CPS se révélera peut-être plus performante que beaucoup d'autres organisations.
		<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez comparer les prestations de services de chacune des neuf organisations membres du CORP dans votre pays. • La prestation de services des huit autres organisations régionales est-elle meilleure que celle de la CPS ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Veuillez comparer la prestation de services de la CPS avec celle d'autres organisations internationales, telles que les organismes de l'ONU. 	

6	AVIS DES MEMBRES QUANT À LA MANIÈRE DONT LA CPS POURRAIT AMÉLIORER SON MODE DE PRESTATION DE SERVICES TECHNIQUES	Selon vous, de quelle manière la CPS peut-elle encore améliorer sa prestation de services ?	Il est important de déterminer de quelle manière la CPS peut améliorer sa prestation de services, du point de vue des membres.
		<ul style="list-style-type: none"> • S'agit-il simplement d'affiner le mode de prestation actuel ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Un changement radical est-il nécessaire ? Ou encore une restructuration de l'Organisation ? Que faudrait-il changer, le cas échéant ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays dispose-t-il déjà d'une procédure rationalisée pour optimiser l'efficacité des programmes mis en œuvre à l'échelon régional par la CPS ou d'autres organisations membres du CORP ? 	
7	IMPLICATIONS DE L'APPEL LANCÉ DANS LE CONTEXTE DE LA STRATÉGIE 2050 EN FAVEUR D'UNE ÉVALUATION DE L'ARCHITECTURE RÉGIONALE	Il est proposé dans la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 de procéder à une évaluation approfondie de l'architecture régionale, le but étant de rationaliser et d'améliorer encore les mécanismes et la prestation de services à l'échelon régional pour les membres. La dernière évaluation importante de l'architecture régionale (la réforme du Cadre institutionnel régional) a été effectuée il y a une dizaine d'années (2011-2012). Le nombre d'organisations membres du CORP avait alors été réduit, passant de douze à neuf.	Toute évaluation d'une organisation régionale doit être cohérente avec l'évaluation plus globale de l'architecture régionale proposée dans le contexte de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.
		<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'architecture régionale devrait-elle s'accompagner d'une évaluation de toutes les organisations régionales ? 	

		<ul style="list-style-type: none"> Faudrait-il encore réduire le nombre d'organisations membres du CORP (neuf actuellement) ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> Si l'évaluation de l'architecture régionale s'accompagne d'une évaluation de toutes les organisations membres du CORP, quelle en sera selon vous l'incidence sur le rôle de la CPS, en tant que principale organisation scientifique et technique du Pacifique ? 	
8	FINANCEMENT DE PROGRAMMES PRIORITAIRES POUR LES MEMBRES, MIS EN ŒUVRE À L'ÉCHELON RÉGIONAL PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CPS	La majeure partie des fonds permettant à la CPS de mettre en œuvre des programmes pour ses membres insulaires provient de partenaires du développement. Du point de vue de votre pays :	Il importe de toujours tenir compte des contraintes financières pour ce qui est des programmes mis en œuvre à l'échelon régional.
		<ul style="list-style-type: none"> Les programmes régionaux hautement prioritaires pour votre pays sont-ils correctement financés et soutenus par les bailleurs de fonds ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> Pour quels domaines d'intervention recommanderiez-vous une augmentation des financements accordés par les bailleurs de fonds, et pourquoi ? 	
		<ul style="list-style-type: none"> Votre pays serait-il prêt à cofinancer, dans le cadre d'accords de financement bilatéraux, des activités prioritaires importantes pour lui qui ne seraient pas entièrement financées par les programmes de la CPS mis en œuvre à l'échelon régional ? 	

9	ÉTAT DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES À LA CPS	<p>La CPS est également financée grâce aux contributions de ses membres, appelées contributions statutaires. Les quatre membres métropolitains versent la majeure partie de ces contributions. Les vingt-deux États et Territoires insulaires contribuent au total à hauteur de 10 % environ.</p>	<p>Il importe que tous les membres de la CPS honorent en temps opportun leurs engagements, à l'appui de la prestation de services de la CPS. Il arrive que des membres s'attendent à bénéficier de services sans pour autant remplir leurs propres engagements envers l'Organisation.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays est-il à jour pour ce qui est de sa contribution statutaire à la CPS ? 	

ANNEXE 3 : CALENDRIER DES ENTRETIENS

Calendrier des consultations virtuelles du Groupe des Amis de la présidence (FCG) avec les membres insulaires

11 – 14 octobre 2022

Pays	Date et heure	Correspondants officiels
Samoa américaines	Mercredi 12 octobre 2022, 13 h (heure de Vanuatu) – Mardi 11 octobre 2022, 15 h (heure des Samoa américaines)	M. Tauapai T. Laupola – Tél. +1 (684) 633 41 tauapai.laupola@go.as.gov
Îles Cook	Mercredi 12 octobre 2022, 13 h 30 (heure de Vanuatu) – Mercredi 12 octobre 2022, 16 h 30 (heure des Îles Cook)	Mme Tapaeru Herrmann – Tél. +682 29347 tepaeru.herrmann@cookislands.gov.ck /secfa@cookislands.gov.ck
États fédérés de Micronésie	Mercredi 12 octobre 2022, 14 h (heure de Vanuatu) – Mercredi 12 octobre 2022, 14 h (heure des États fédérés de Micronésie)	M. Kandhi A. Elieisar – Tél. +691 320-2613 foreignaffairs@mail.fm
Fidji	Mercredi 12 octobre 2022, 14 h 30 (heure de Vanuatu) – Mercredi 12 octobre 2022, 15 h 30 (heure des Fidji)	M. Yogesh Jitendra Karan – Tél. +679 3309631 – +679 3301741 karan.opm@gmail.com
Polynésie française	Jeudi 13 octobre 2022, 9 h (heure de Vanuatu) – Mercredi 12 octobre 2022, 12 h (heure de la Polynésie française)	M. Édouard Fritch – Tél. +689 47 22 68 direction.daiep@presidence.pf
Guam	Jeudi 13 octobre 2022, 9 h 30 (heure de Vanuatu) – Jeudi	Mme Melanie Mendiola – Tél. (671) 647- 4332 x 123/121 mel.mendiola@investguam.com

	13 octobre 2022, 8 h 30 (heure de Guam)	
Kiribati	Jeudi 13 octobre 2022, 10 h (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 11 h (heure de Kiribati)	M. Michael Sarbane Foon – Tél. +686 21342 secretary@mfa.gov.ki
Îles Marshall	Jeudi 13 octobre 2022, 10 h 30 (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 11 h 30 (heure des Îles Marshall)	Mme Anjanette Kattil – Tél. +692 625 3181 / 625 3012 secfat.rmi@gmail.com mofatsec.rmi@gmail.com
Nauru	Jeudi 13 octobre 2022, 11 h (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 12 h (heure de Nauru)	Mme Chitra Jeremiah – Tél. +674 5573133 x 241 chitra.jeremiah@gmail.com
Nouvelle-Calédonie	Jeudi 13 octobre 2022, 13 h (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 13 h (heure de Nouvelle-Calédonie)	M. Jimmy Naouna jimmy.naouna@gouv.nc
Niue	Jeudi 13 octobre 2022, 13 h 30 (heure de Vanuatu) – Mercredi 12 octobre 2022, 13 h (heure de Niue)	Mme Peleni Talagi – Tél. +683 4200 niue.secgov@mail.gov.nu
Îles Mariannes du Nord	Jeudi 13 octobre 2022, 13 h (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 12 h (heure des Îles Mariannes du Nord)	M. Wil Castro – +670 7831115
Palau	Jeudi 13 octobre 2022, 13 h 30 (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 11 h 30 (heure de Palau)	M. Jeffrey Antol – Tél. +680 767- 2490 / +680 767-2509 Courriel : antoljeffrey@gmail.com / bfat.mos@gmail.com
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Jeudi 13 octobre 2022, 14 h (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 13 h (heure de Papouasie-Nouvelle- Guinée)	M. Elias Wohengu – Tél. +675 3014122 ewohengu@gmail.com
Pitcairn	Vendredi 14 octobre 2022, 9 h	M. Evan Dunn – Tél. +64 (09) 3660186 Evan@pitcairn.gov.pn - admin@pitcairn.gov.pn

	(heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 14 h (heure de Pitcairn)	
Samoa	Jeudi 13 octobre 2022, 14 h 30 (heure de Vanuatu) – Jeudi 13 octobre 2022, 16 h 30 (heure du Samoa)	Mme Peseta Noumea Simi – Tél. +685 21171 noumea@mfat.gov.ws
Îles Salomon	Jeudi 13 octobre 2022, 15 h	M. Collin Beck – Tél. +677 21250 CBeck@mfaet.gov.sb
Tokelau	Vendredi 14 octobre 2022, 9 h 30 (heure de Vanuatu) – Vendredi 14 octobre 2022, 11 h 30 (heure de Tokelau)	M. Tino Vitale – Tél. +685 20822 tino.vitale@tokelau.org.nz
Tonga	Vendredi 14 octobre 2022, 10 h (heure de Vanuatu) – Vendredi 14 octobre 2022, 12 h (heure des Tonga)	M. Viliami Malolo – Tél. +676 23 600 lpseal4@gmail.com
Tuvalu	Jeudi 13 octobre 2022, 12 h	M. Tausi Minute Taupo – Tél. +688 20117 (professionnel) / +688 7115 322 (mobile) jtaupo@gmail.com / ttaupo@gov.tv
Vanuatu	Vendredi 14 octobre 2022, 13 h	M. Kalfau Kaloris – Tél. +678 33180 kkaloris@vanuatu.gov.vu / kkaloris@gmail.com
Wallis et Futuna	Vendredi 14 octobre 2022, 13 h 30 (heure de Vanuatu) – Vendredi 14 octobre 2022, 14 h 30 (heure de Wallis et Futuna)	M. Antonio Ilalio – antonio.ilalio@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
Australie	Vendredi 14 octobre 2022, 14 h 30 (heure de Vanuatu)	

Remarque : Ce calendrier a été conçu pour servir de guide, et n'a pas été strictement respecté pour plusieurs raisons, notamment l'indisponibilité des membres aux dates et heures indiquées. En outre, la

plupart des membres du FCG étant mobiles (en déplacement dans plusieurs endroits) pendant la période de consultation, des entretiens ont également été réalisés en personne, par exemple à Pohnpei, Port-Moresby, Honiara, Port-Vila, Nouméa, Wellington, Canberra et Suva, entre autres.